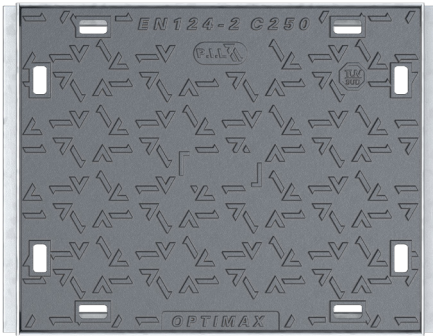




TRAPPE TYPE OPTIMAX C250

PIL1TC250, PIL2TC250, PIL3TC250,
PIL4TC250, PIL4TC250DEMI



PIL1TC250



LES +
.....

Cadre équipé de pattes de scellement et compatible avec les chambres de télécommunication normalisées
Relief antidérapant testé par laboratoire CETE
Zone de manutention en L autonettoyante et non encrassable
Identification par marquage personnalisé : nous consulter
Plaquette d'identification inox personnalisable (104 x 37mm) : nous consulter
Peinture noire, autre revêtement et couleur (tampon) : nous consulter
Cadre galvanisé à chaud selon EN ISO1461

DESCRIPTION

Dispositif pour chambre de télécommunication composé de tampons rectangulaires avec relief antidérapant et d'un cadre en cornière en acier galvanisé à chaud.

MATIÈRE

Tampon : Fonte EN-GJS-500/7 selon EN1563.
Cadre : Acier S235 JR.

REVÊTEMENT

Tampon : Peinture noire.
Cadre : Galvanisation à chaud.

CONFORMITÉ

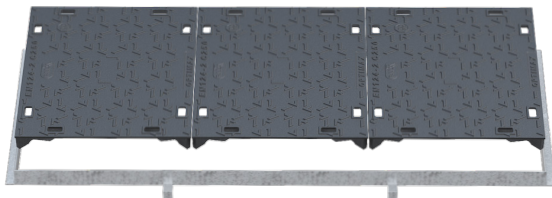
Conforme à la norme EN124/2015 et tampons fabriqués en usine certifiée ISO 9001 et ISO 14001.
Galvanisation à chaud selon la norme EN ISO 1461.
Compatible avec les chambres de télécommunication normalisées NF P98-050-1.

LIEUX D'INSTALLATION

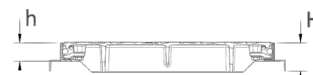
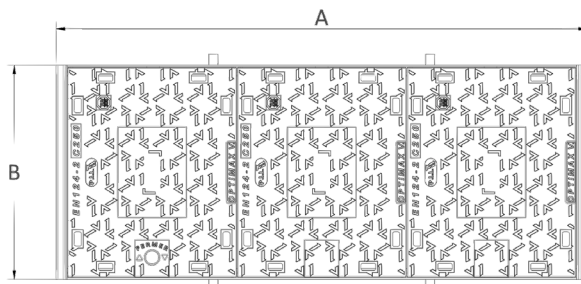
- Groupe 3 de la norme EN124/2015 ou groupes inférieurs (force de contrôle > 25 tonnes).

OPTIONS

Marquage brut de coulée TELECOM ou autres : nous consulter.
Plaquette d'identification inox (104 x 37mm) : nous consulter.
Autre revêtement et couleur (tampon) : nous consulter.
Grille antichute : nous consulter.



PIL3TC250



Référence	Dimensions A x B	Dimension h	Dimension H	Ouverture libre	Disposition	Masse (ensemble)
PIL1TC250	642 x 481 mm	50 mm	-	582 x 421 mm		30,2 kg
PIL2TC250	1221 x 481 mm	50 mm	77 mm	1161 x 421 mm		56,5 kg
PIL3TC250	1470 x 592 mm	50 mm	77 mm	1410 x 532 mm		83 kg
PIL4TC250	1939 x 592 mm	50 mm	77 mm	1879 x 532 mm		110 kg
PIL4TC250DEMI	1001 x 592 mm	50 mm	77 mm	941 x 532 mm		57,5 kg

1 Groupe 3 : dispositifs de couronnement installés dans la zone des caniveaux ou bordures longeant les voies de circulation et les trottoirs qui, mesurée à partir de la bordure, s'étend au maximum à 0,5m côté voie de circulation, et au maximum à 0,2m côté zone piétonne.

Ce document ne vise pas à fournir des instructions d'installation. Prière de se référer aux consignes de sécurité et de pose téléchargeables sur notre site pil.fr
Les dessins, photos, croquis sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis.